

Italie: Programme *Starting a Business* (dans le cadre de la stratégie *Giovanisì* en Toscane)

Description: en 2011, le gouvernement régional de Toscane a mis en place une stratégie intégrée visant à améliorer l'entrée de jeunes sur le marché du travail. Cette stratégie, baptisée *Giovanisì*, vise à répondre aux défis à court terme posés par la récente crise économique et aux enjeux à plus long terme sur le plan démographique et du développement. Ses quatre cibles prioritaires sont les étudiants; les diplômés de l'enseignement supérieur et les chercheurs; les jeunes qui ne sont pas scolarisés, n'exercent aucun emploi et ne suivent aucune formation (les NEET); et les entrepreneurs potentiels. Les mesures de promotion de l'entrepreneuriat mises en œuvre dans le cadre de la stratégie *Giovanisì* font l'objet d'un programme intitulé *Starting a Business*.

Problème abordé: le taux de chômage des jeunes a rapidement augmenté ces cinq dernières années en Toscane (passant de 13,7% à 28,9% en 2012). La crise qui a frappé les bassins industriels, historiquement très importants dans la région, a aggravé la récession. Les jeunes sont particulièrement frappés. Ils ne parviennent pas à accumuler un capital de départ suffisant et que leur accès au crédit est très limité (GfK, 2012).

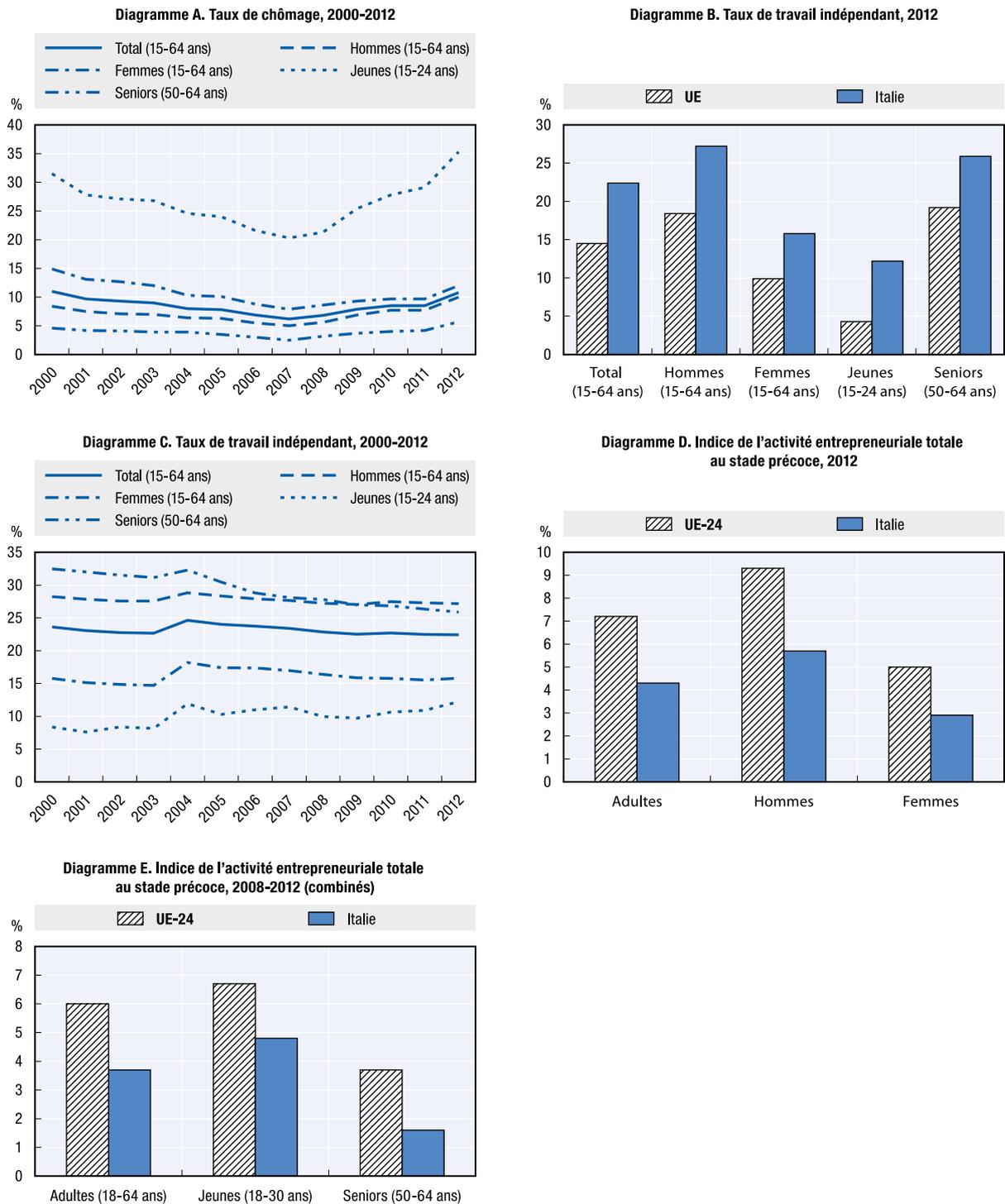
Approche: le programme *Starting a Business* soutient les activités qui ne le sont pas par les banques. L'aide s'adresse à toutes les entreprises toscanes, quelle que soit leur forme juridique ou leur taille. Les candidats doivent être âgés de 18 à 40 ans, à l'exception des femmes et des salariés licenciés. Le programme s'appuie sur une récente loi régionale sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (*legge regionale* n° 28, 11.7.2011). En vertu de cette loi, une société à responsabilité limitée (*Fidi Toscana*) évalue les demandes de financement, puis le programme *Starting a Business* alloue l'aide de trois façons. Premièrement, le soutien prend la forme d'une garantie de prêt, de subventions ou de fonds d'amorçage. Les garanties couvrent jusqu'à 80% du capital de départ total et les subventions jusqu'à 50% des coûts d'intérêt pour un montant maximal de 50 000 EUR. Le programme alloue également jusqu'à 10 000 EUR pour l'acquisition temporaire d'actions minoritaires dans de nouvelles entreprises innovantes. Celles-ci peuvent être détenues pendant une période maximale de sept ans. Deuxièmement, 21 bureaux d'information territoriaux ont ouvert leurs portes dans toute la Toscane afin d'informer, d'accompagner et d'impliquer les jeunes dans les différentes activités du programme. Un portail en ligne a par ailleurs été mis en place afin de leur fournir des informations et une assistance générale en matière d'entreprise. Troisièmement, le programme interagit avec le guichet unique pour les jeunes de *Fidi Toscana* (*Fidi Toscana Giovani*). Les jeunes candidats bénéficient d'un accompagnement et de conseils, notamment à travers un portail en ligne et 8 succursales dans la région. Au total, 12,5 millions EUR ont été investis dans le programme *Starting a Business*.

Impact: en septembre 2013, 1 300 projets avaient été évalués dans le cadre de la loi 28-2011 et 884 d'entre eux avaient été financés. Toutefois, le nombre de subventions (et non les instruments financiers tels que les garanties ou les participations au capital qui peuvent être remboursées) est actuellement revu à la baisse afin d'accroître la viabilité financière du projet.

Facteurs de réussite: la principale innovation de *Giovanisì* a été de définir une stratégie intégrée pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes. Le guichet unique renforce la responsabilité des acteurs non institutionnels (jeunes) dans le cadre du projet, ainsi que leur capacité à influencer sur les politiques. En outre, il rend la communication plus efficace et simplifie l'accès des bénéficiaires potentiels, deux facteurs essentiels pour un ensemble de mesures qui s'adresse aussi à des sujets marginalisés tels que les NEET.

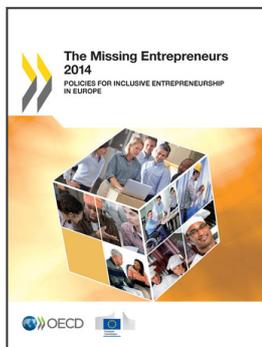
Données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif

Graphique 25.1. Données relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant en Italie



Sources: Diagramme A. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme B. Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2012; Diagramme C. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme D. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2012; Diagramme E. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2008-2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933192136>



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « Italie: Programme Starting a Business (dans le cadre de la stratégie Giovanisì en Toscane) », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.